



Délibérations examinées lors de la séance du Bureau communautaire du 18 septembre 2025

Conformément à l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Bureau est affichée dans un délai d'une semaine.

Les délibérations sont également consultables au siège de la Communauté de communes aux horaires habituels d'ouverture au public et sur notre site internet : www.valesdunes.fr

N° de délibération	Intitulé	Décision
2025/25B	Devis FPC AGENCEMENT pour démolition intérieure du Batiment OT	Approuvée
2025/26B	Devis curage fossés	Approuvée

L'ensemble de ces actes peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur le Duc 14000 Caen ou sur le site internet www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de leurs publications.